

COMMUNE DE BRESSOLLES
AIN

Procès-verbal du Conseil Municipal
Réunion du 18 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 novembre 2025 à 19 heure 00 les membres du Conseil Municipal légalement convoqué ; se sont réunis dans la salle de la mairie de Bressolles sous la Présidence de Madame Andrée RACCURT, Maire.

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation : 13 novembre 2025.

Présents : : A. BRET, A.L BRUNET, S. DELORME, L. FALCOZ, C. GOUVERNEUR, M. JEANNEY, C. LABLACHE, B. LAVIRE, J. LAVIRE, J. P PERROT, A. RACCURT, D. RACCURT, I. RACCURT.

Secrétaire de séance : Madame Laurence FALCOZ a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Procès-verbaux et comptes rendus des réunions de Conseil Municipal du 10 juin 2025 et 11 juillet 2025
- Renouvellement du contrat de location des photocopieurs.
- Projet aménagement « Cœur Village et apaisement chemin du Crétin » : demande de subvention au titre du fonds européen LEADER.
- Forêt communale : modification de l'Etat d'Assiette pour la campagne 2026.
- Attribution de subventions
- Point « urbanisme »
- Comptes rendus de réunions
- Questions diverses

Madame Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour pour l'établissement d'un marché de travaux pour l'aménagement du cœur de village et l'apaisement des liaisons douces avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain.

Le Conseil Municipal accepte l'ajout à l'ordre du jour de la mise en place d'une convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, pour l'établissement d'un marché de travaux pour l'aménagement du cœur de village et l'apaisement des liaisons douces.

Approbation des procès-verbaux et comptes rendus des réunions des Conseils Municipaux du 10 juin et du 11 juillet.

Le procès-verbal et le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2025 sont approuvés à l'unanimité.

Le procès-verbal et le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 11 juillet 2025 sont approuvés à l'unanimité.

2025- 43 Renouvellement du contrat de location des photocopieurs

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons, à ce jour, un contrat de location avec l'entreprise A.C.I concernant les photocopieurs de l'école et de la mairie. Ce contrat de 5 ans, pour un coût mensuel actuel de 172.80 € HT, arrivera à son terme au 1^{er} avril 2026.

Après l'étude des propositions commerciales de 3 entreprises, l'offre d'A.C.I a été retenue pour :

- Le remplacement du matériel existant par 2 modèles SHARP BP5IC26EU pour un coût unitaire de 350 € HT.
- Le loyer mensuel et les maintenances (couleur, noir et blanc et connectique) pour un coût de 164.80 € HT/mois
- Un coût à la page Noir et Blanc (NB) de 0.004 € HT
- Un coût à la page Couleur (C) de 0.04 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a validé la proposition de l'entreprise A.C.I et a autorisé Madame Le Maire à signer le devis pour :

- Le renouvellement du matériel existant par 2 photocopieurs SHARP BP5IC26EU (livraison, installation, connexion, formation) pour un coût total forfaitaire de **350 € HT**.
- Un engagement de 21 trimestres pour la location et la maintenance de 2 photocopieurs pour un coût total mensuel de **164.80 € HT**
- Une facturation à la page au prix de **0.004 € HT/copie NB ; 0.04 € HT/copie C**

2025-44 Projet aménagement « cœur village et apaisement chemin du Crétin » : demande de subvention au titre du fonds européen LEADER

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite réaliser un projet d'aménagement du centre-bourg visant à :

- Améliorer l'entrée et l'attractivité du village, dans la continuité des travaux réalisés en 2023 ;
- Créer une véritable place de village, avec un cheminement piéton sécurisé et apaisé ;
- Réorganiser les espaces verts ;
- Répondre aux besoins en stationnement et collecte des ordures ménagères ;
- Sécuriser le chemin du Crétin, particulièrement fréquenté par les familles, en raison de sa desserte vers les équipements communaux (école, salle polyvalente, commerces, terrains de sport, etc.).

Le plan de financement est le suivant :

Nature de dépenses	Montant HT	Nature de recettes	Taux	Montant HT
AMO	35 800 €	CD01	17%	41 376 €
Travaux	209 000 €	LEADER	41%	100 000 €
		Autofinancement	42%	103 424 €
TOTAL	244 800 €	TOTAL	100%	244 800€

Afin de mettre en place le financement de ce projet, la commune sollicite une subvention dans le cadre des fonds européens LEADER au titre de l'AAP 1.6 « Accompagner à la sobriété foncière et à l'amélioration du cadre de vie des centres-bourgs ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte l'opération de travaux d'aménagement du cœur de village et du chemin du Crétin, s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention mentionné précédemment et à signer tout document relatif à cette opération.

2025-45 Forêt communale : modification de l'Etat d'Assiette pour la campagne 2026.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Elle précise que cette délibération consiste en la modification d'une erreur administrative portant sur la suppression des parcelles 9 et 10 (parcelles déjà exploitées).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 et informe le Préfet de Région des modifications administratives de l'Etat d'Assiette.

2025-46-1 Proposition d'attribution d'une subvention aux Anciens Combattants

Madame le Maire propose à l'assemblée d'apporter son appui financier à l'Union Nationale des Anciens Combattants de DAGNEUX, MONTLUEL et ENVIRONS (UNC UNCAFN).

Elle rappelle que l'objectif de cette association est de rassembler, en dehors de toutes visées politiques, les anciens militaires du contingent ayant servi comme appelés ou rappelés en Algérie et en Afrique du Nord et qui sont originaires ou habitants du canton de Miribel-Montluel ou des environs.

Par l'attribution d'une subvention de 100 euros, Madame Le Maire souhaite remercier l'UNC pour leur investissement sur notre commune, notamment lors des cérémonies de commémoration (présence et dépôt de gerbes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré reconnaît l'intérêt de maintenir et de renforcer ce droit de mémoire, accepte de verser une subvention d'un montant de **100,00 €** à UNC UNCAFN

secteur Miribel et dit que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal de l'exercice 2025.

2025-46-2 Proposition d'attribution d'une subvention à l'Ensemble Instrumental de Montluel et ses environs

Madame le Maire propose à l'assemblée d'apporter son appui financier à l'Ensemble Instrumental de Montluel et des Environs pour soutenir et permettre le développement des actions de cette association sur le territoire et les remercier de l'animation musicale menée lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre dernier sur la commune de Bressolles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré reconnaît l'intérêt de soutenir les actions de l'EIME, accepte de verser une subvention d'un montant de **100,00 €** à l'EIME et dit que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal de l'exercice 2025

2025-46-3 Subvention Relais Petite Enfance Intercommunale RPEI

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le RPEI est passé en gestion municipale au premier septembre 2025.

L'association LES BAMB'AIN qui en était le gestionnaire jusqu'à cette date doit clôturer son exercice financier au 31 décembre 2025.

A ce titre, elle sollicite la commune pour le versement de 8/12^{ème} de la subvention annuelle qui avait été votée lors de l'assemblée générale du 05 février 2025 (cf tableau ci-dessous).

BUDGET PRÉVISIONNEL RPE 2025		
DÉPENSES	RECETTES	RESTE À CHARGE
56 920,00	50 730,00	6 190,00
RÉPARTITION DU RESTE À CHARGE		
	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2025 au 31/08/2025
BALAN (29%)	1 795,10	1 196,73
BÉLIGNEUX (52%)	3 218,80	2 145,87
BRESSOLLES (19%)	1 176,10	784,07

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le versement de la subvention d'un montant de **784,07€** à l'association LES BAMB'AIN gestionnaire du RPEI jusqu'au 31 août 2025 pour le fonctionnement du service du 01/01/2025 au 31/08/2025 (municipalisation du service au 01/09/2025) et dit que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal de l'exercice 2025.

2025-47 Convention au titre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un marché de travaux pour l'aménagement du cœur de village et l'apaisement des liaisons douces avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain.

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a fait appel à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour l'élaboration de l'étude de faisabilité pour l'aménagement du cœur de village et de l'apaisement des liaisons douces chemin Du Crétin (délibération du 13 mai 2025).

Suite à cette étude, la commune envisage de s'engager dans ce projet et Madame Le Maire présente une proposition de convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour l'établissement d'un marché de travaux :

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Appui technique et administratif en phase de conception

pour un coût de 2 250 € HT selon l'estimation du temps nécessaire pour la réalisation des prestations (4,5 jours).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconnaît l'utilité d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des données de marché pour l'aménagement du cœur de village et de l'apaisement des liaisons douces et accepte les termes de la convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour l'établissement d'un marché de travaux.

L'assemblée délibérante retient le montant total de prestations d'AMO pour l'établissement d'un marché de travaux de **2 250 € HT** et autorise Madame Le Maire à signer la convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain portant sur l'établissement des données de marché.

Point Urbanisme

Comptes Rendus de réunions.

Questions Diverses.

Début de séance 19h00

Fin de séance 21h12